

**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
À GESTION NATIONALE DES LYCÉES ET COLLÈGES**

SOUS DIRECTION DE LA GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DGRH B2-3

72, rue Regnault- 75243 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01.55.55.10.10

**DEMANDE
DE
CLASSEMENT
EN QUALITÉ
DE
PROFESSEUR
AGRÉGÉ**

■ **ETAT CIVIL**

NOM patronymique.....
(Nom de naissance)
Prénom.....
Date de naissance.....
Lieu.....

NOM marital
Nationalité française de naissance
 par naturalisation
Date d'effet.....
Autre nationalité.....

■ **SITUATION DE FAMILLE**

- Célibataire
- Marié(e) le.....
- Divorcé(e) le.....
- Veuf (ve) le.....

ADRESSE PERSONNELLE

.....
.....
.....
.....

■ **SITUATION (à la date de la demande)**

Professeur stagiaire après concours de l'agrégation

Service d'enseignement 15 heures

Agrégé par liste d'aptitude

Nommé et titularisé à compter du.....

DISCIPLINE:

▪ **E.N.S - E.N.S.E.T.**

Veillez compléter les rubriques ci-après :

- Etablissement.....
- Scolarité du:.....au.....

▪ Allocataire de :

▪ **CERTIFICAT D' APTITUDE A L' ENSEIGNEMENT**(pour les ex. certifiés)

- Nature.....date d'obtention.....
- Discipline (le cas échéant).....
- Joindre dernier arrêté d'échelon dans ce corps

▪ **AGREGATION**

▪ Discipline :

o Admission - date(s) : 1ère.....
2ème.....

DATE D' OBTENTION

o LICENCE :

Nature :

o DIPLOME D' INGENIEUR.....

o B.T.S.....

o D.U.T.....

o DIPLOME (Enseignement spéciaux).....

o AUTRE DIPLOME :

(Joindre attestation du diplôme)

SERVICE NATIONAL

Exempté

Dispensé

Réformé

Service national actif accompli (fournir la pièce justificative)

μ Militaire

Incorporé le

μ Défense

Libéré le

μ Aide technique

μ Coopération

Prolongation volontaire au-delà de la durée légale

μ Objecteur de conscience

du au

Temps obligatoirement passé en sus du S.N.

μ Période d'exercice du au

μ Rappel : du au

(Fournir photocopie de l'état signalétique).

TRES IMPORTANT

1) CLASSEMENT

Afin de permettre le calcul de votre classement, il est nécessaire que vous joigniez éventuellement au présent document un dossier constitué conformément aux indications de la notice jointe.

Le fonctionnaire n'ayant pas de service(s) antérieur(s) à faire prendre en compte est prié de le mentionner de façon très précise. Dossier à retourner avant le 15 octobre.

2) VALIDATION DE SERVICES POUR LA RETRAITE

(fin du dispositif pour les agents titularisés après le 01.01.2013)

Le fonctionnaire titularisé avant le 1er janvier 2013 pouvait demander à ce que les périodes accomplies comme agent contractuel soient prises en compte par sa caisse de retraite comme des périodes accomplies en qualité de fonctionnaire. C'est ce que l'on appelait le rachat de trimestres ou la validation de services.

Ce dispositif a pris fin. L'agent titularisé après le 01.01.2013 est donc polypensionné et perçoit au jour de sa retraite des pensions de caisses différentes.

En revanche, le dispositif de rachat des années d'études supérieures est maintenu.

Les demandes sont à adresser directement au :

Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - SPGDCR DAF E2
Département de la gestion des cotisations et des relations avec les régimes de retraite
9 route de la Croix Moriau - CS 003
44351 GUERANDE Cédex

Vous pouvez retrouver toutes informations utiles sur les sites suivants :

<http://www.pensions.bercy.gouv.fr>

www.cnav.fr

www.ircantec.fr

Avant de renvoyer ce dossier complété à l'adresse portée en page 1, assurez-vous :

- que vous avez rempli toutes les rubriques ;
- que vous y avez joint toutes les pièces justificatives de vos services.